

LA CHARTE
**UN PROJET
POUR L'AVENIR**



13 PORTRAIT
Daniel Buffard-Moret
Un homme de défi



15 DÉCOUVERTE
Le petit peuple des bouses
Vers, mouches et bousiers
au travail



Vaches en pâture près de la chapelle de Bozelet (Bozel) © PNV - Franck Storck

SOMMAIRE



© PNV - PATRICK FOLLIET

4-7 DOSSIER

- > **4 La Charte** Un projet pour l'avenir
- > **7 Point de vue** Guy Chamereuil
Le Parc, bien commun

8 VIVRE EN VANOISE

- > **8 Le mont Cenis** entre de bonnes mains
- > **9 Orgère** Sentier pour tous en forêt
- > **10 Alpage** Le tétras-lyre en bonne place
- > **11 Conservation** Le télégraphe Chappe
- > **12 Paysage** Fin du barrage des Nettes



© PASCAL TOURNIAIRE

13 PORTRAIT

- > **Daniel Buffard-Moret**
Un homme de défi



DR

14 DÉCOUVERTE

- > **14 Tarentaise**
Vallons perchés de Sainte-Foy
- > **15 Maurienne**
Mercure à Bessans
- > **15 Zoom espèce**
Le petit peuple des bouses

16 HISTOIRE

- > **16 Tradition** Les costumes de fête
- > **16 Toponymie** Coches et Mollard

La charte, une nouvelle étape

Le 28 mars 2012, le conseil d'administration du parc national de la Vanoise, par 33 voix sur 40, a pris acte du projet de charte, amendé de propositions issues de la concertation entre l'ensemble des acteurs du Parc – élus, socioprofessionnels et tous les partenaires. Il a décidé de poursuivre l'instruction du projet en le soumettant à la consultation institutionnelle, puis à enquête publique, avant son retour devant le conseil d'administration pour modifications éventuelles et approbation.

C'est donc une étape importante dans ce long processus d'élaboration de la charte, qui marque un rapprochement des positions des uns et des autres, après un important travail concerté de rédaction du document, texte et cartographie des vocations.

Car la Vanoise est un territoire singulier, avec son environnement de stations et une économie touristique de premier ordre. Tout l'enjeu – un véritable défi – est de concilier ce modèle économique qui fait une grande part de la richesse du département savoyard, avec un espace dont le patrimoine naturel et culturel est exceptionnel. C'est l'originalité de la Vanoise, mais aussi sa complexité, et cela explique la difficulté de parvenir à un consensus : prudence des élus, soucieux de préserver les enjeux économiques du territoire et sentiment de frustration de certains acteurs qui regrettent un manque d'ambition du projet.

Mais chacun a fait un pas vers l'autre. Sur deux points qui posaient problème – domaines skiables et urbanisme – les derniers obstacles ont été levés. Les procédures de droit commun (comme l'UTN, Unité touristique nouvelle) resteront la règle, en intégrant certains critères pour l'aire d'adhésion (absence d'atteinte au cœur du Parc). En matière d'urbanisme, les (futurs) schémas de cohérence territoriale (SCOT) de Tarentaise et de Maurienne constitueront l'outil privilégié de réflexion et de référence. Cet équilibre trouvé, la charte marque une démarche de solidarité, une dynamique de progrès et de partenariat, où la confiance est à renforcer dans la durée. Nous avons là, pour les quinze ans à venir, les bases d'un projet de développement qui doit faire consensus. Un signal fort pour la suite de la concertation. ■

Alain Marnezy

Président du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise



Vanoise

Journal d'information de l'espace Parc
n°17 été 2012 • Semestriel.

Photo de couverture : Lac des Vaches. Au fond à dr., la pointe de Creux Noir. Pralognan-la-Vanoise © PNV - Christophe Gotti

Directeur de la publication :
Emmanuel Michau

Comité éditorial : Thierry Bardagi,
Élisabeth Berlioz, Josette Filliol, Patrick
Folliet, Jean-Pierre Jorcin, Daniel Personnaz,
Olivier Thevenet.

Responsable de la publication :
Élisabeth Berlioz

Conception et réalisation :

Bayard Nature et Territoires
BP 308, 73 377 Le Bourget-du-Lac.
Tél. 04 70 26 27 60.

Éditeur délégué : Olivier Thevenet
Conception graphique : Gaëlle Haas
Rédacteurs graphistes : Ivan Racine,
Patricia Adnot et Gaëlle Haas

Secrétariat de rédaction : Cécile Dufrière,
Justine Montreuil, Sylvie Perrier
Textes : Floriane Dupuis, Étienne Hurault
et Philippe Vouillon.

Dépôt légal : juin 2012

Imprimé sur papier recyclé
par Musumeci SpA (Italie).

Journal disponible au siège
du Parc national de la Vanoise,
135 rue du Docteur-Julliard,
BP 705, 73 007 Chambéry Cedex.

Téléphone : 04 79 62 30 54

Télécopie : 04 79 96 37 18

Amis lecteurs, vos avis ou
vos réflexions sont les bienvenus.

Adressez-les au siège du Parc.
www.parcnational-vanoise.fr



Un enjeu de taille : concilier l'économie touristique du Parc et son patrimoine naturel exceptionnel...
(Ici, le refuge-porte PNV de Rosuel.)

10 QUESTIONS POUR COMPRENDRE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Un projet pour l'avenir

La loi du 14 avril 2006 a modernisé celle de 1960, fondatrice des parcs nationaux en France. Ce nouveau texte renforce la gouvernance locale dans le fonctionnement de tous les parcs nationaux français.

Par Philippe Vouillon

Pourquoi une charte ?

Pour améliorer l'ancrage du Parc dans la vie publique locale et ses liens avec les collectivités, il a été proposé que les communes situées dans l'aire optimale d'adhésion puissent choisir d'adhérer librement au Parc national de la Vanoise sur la base d'un texte rédigé en commun : la charte.

Quel territoire est concerné par la charte ?

Deux zones bien distinctes sont concernées par la charte. D'une part le cœur, auparavant appelé Parc ou zone centrale. C'est l'espace où la réglementation spécifique s'applique. Le cœur garde strictement la même étendue que l'ancienne zone centrale. D'autre part, avec la charte, le Parc s'enrichit d'un nouvel espace nommé aire d'adhésion. Hors du cœur, la charte est mise en œuvre uniquement dans les communes qui ont décidé d'adhérer à la charte et d'entrer dans l'aire d'adhésion.

Quel est le contenu de la charte ?

Ce n'est pas une charte de qualité, ni une charte graphique. Ce n'est pas non plus l'ensemble des règles fondamentales qui régissent l'établissement Parc. C'est un document qui propose un projet de territoire pour les quinze années à venir. On retrouve ici la démarche qui a fait ses preuves dans les parcs naturels régionaux. Elle définit pour quinze ans la politique et le partenariat du Parc national avec les collectivités et l'État, les grandes orientations de l'aménagement et du développement du massif. Pour le cœur du Parc, la charte fixe des



L'éducation à l'environnement, un thème clé pour le Parc et un domaine d'application majeur pour la charte. Ci-contre, une sortie scolaire au lac des Vaches.

objectifs chiffrés à atteindre. Pour la zone d'adhésion, elle fournit seulement des orientations, une ligne de conduite à suivre. Les principaux domaines d'application de la charte sont la protection des patrimoines et la préservation des paysages, le

maintien d'une agriculture économiquement viable, le développement de la filière bois, la promotion d'une offre touristique basée sur les atouts du massif, l'éducation à l'environnement et la lutte contre le changement climatique. ▶

LA NOUVELLE STRATÉGIE TOURISTIQUE

Le tourisme est un sujet central pour le parc national de la Vanoise. Des opérations récemment réalisées ou en cours donnent une idée de ce que pourront être les partenariats et les actions futures de la charte dans le domaine de la valorisation des sites : la mise en valeur du vallon de Rosuel, dont le refuge-porte vient d'être réhabilité, l'aménagement du site du monolithe de Sollières-Sardières, l'amélioration des accès et stationnement aux barrages de Plan d'Aval et Plan d'Amont à Aussois. Il s'agira aussi de travailler sur l'image – espaces préservés, garantie de nature – et la notoriété de la Vanoise, ainsi que sur la proposition de nouveaux produits touristiques. Comme le Parc est propriétaire de plusieurs refuges en porte d'entrée, il doit travailler à la mise en tourisme du Parc et faire de leurs gardiens des ambassadeurs du Parc. Avec les communes, il doit mettre en valeur les points d'entrée routiers (col de l'Iseran, Mont-Cenis, Petit Saint-Bernard). Les points Info Vanoise dans les offices du tourisme sont à revoir pour mieux coordonner l'offre. On doit faciliter le rapprochement des différents acteurs. Ainsi, les refuges, qu'ils soient propriété communale, du Parc, du CAF ou privée, doivent savoir travailler ensemble. C'est déjà le cas avec la mise en réseau des gardiens qui portent des projets communs. La réservation Internet sur un site commun pour faire le tour des glaciers de la Vanoise, par exemple, fonctionne. On pourrait également se diriger vers d'autres projets de mutualisation, comme l'aide au muletage ou un groupement d'achat pour les produits bio.

Qui a rédigé la charte ?

► Le texte de la charte a été produit par le conseil d'administration du Parc, sur la base de propositions de groupes de travail animés par l'équipe du Parc et alliant élus, socio-professionnels et associations. Il en résulte une vision partagée de l'avenir du territoire. Écrire une charte, c'est dire ensemble nos ambitions pour le territoire. À l'image du développement durable, l'esprit de la charte repose sur un trépied équilibré entre les approches environnementale, économique et sociale. La concertation menée depuis plus de trois ans en vue de l'écriture de la charte reflète cette recherche d'équilibre.

Qui décide d'adhérer à la charte ?

Chaque conseil municipal des communes de l'aire optimale d'adhésion décidera librement d'adhérer. Ni l'État, ni l'établissement public du parc national de la Vanoise ne peuvent imposer à la commune d'adhérer contre sa volonté. Par l'enquête publique, puis le vote des conseils municipaux, ce sera la première fois que l'on demande aux citoyens s'ils adhèrent à ce projet de territoire et s'ils veulent faire partie d'un parc national.

Quelles sont les obligations de la commune dans l'aire d'adhésion ?

Les communes auront d'abord une obligation morale à participer à la mise en œuvre d'actions en liens avec les grandes orientations de la charte. Il est prévu pour ce faire de proposer des conven-



© PNV - PATRICK FOLLIET

tions d'application de la charte propres à chaque commune. Les actions retenues pourront être par exemple l'aménagement d'une aire d'entrée dans le cœur du Parc, la disparition d'une «verru» paysagère, des mesures agri-environnementales en alpage, la remise en état d'un petit patrimoine, la mise en place d'une navette d'accès au cœur du Parc. La charte comporte également une cartographie des espaces naturels, agricoles et de développement économique. Cette cartographie n'est pas un «super PLU» qui définirait un zonage à la parcelle et une réglementation mais les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou les Plans d'occupation des sols (POS) des communes ne devront pas présenter d'incompatibilités avec la charte.

Quels sont les avantages pour la commune d'adhérer à la charte ?

L'adhésion lui permettra de bénéficier de la notoriété et de l'image du parc national de la Vanoise. La marque déposée « Parc national

de la Vanoise » ne pourra être utilisée qu'à cette condition pour labelliser des produits touristiques ou agricoles, par exemple. Des aides financières et techniques seront apportées aux communes qui pourront travailler ensemble, par exemple à une stratégie touristique faisant valoir la présence du parc national en Tarentaise et Maurienne ou encore à des projets restaurant la qualité du paysage ou de l'environnement.

L'adhésion à la charte a-t-elle un coût pour la commune ?

L'adhésion d'une commune à la charte n'induit aucune participation financière au fonctionnement de l'établissement public chargé du parc national de la Vanoise. Au contraire, la commune pourra obtenir des aides directes du Parc dans le cadre de convention d'application de la charte. Son adhésion pourrait également faciliter l'octroi de subventions du Département, de la Région, de l'État ou de l'Europe, sur des

EN BREF ■ ■ ■

MAJORITÉ LOCALE

Avec 18 élus locaux (au lieu de 10 précédemment) et 6 représentants d'associations ou de professionnels, la composition du conseil d'administration du parc national de la Vanoise a été profondément modifiée et donne la majorité absolue aux acteurs locaux.

UN NOUVEAU CONSEIL

Le conseil économique, social et culturel regroupe, depuis 2007, plus de 40 représentants d'organismes et d'associations. C'est un nouveau lieu d'échange entre acteurs, usagers du territoire et habitants du Parc, un espace de réflexion et d'expertise.

UNE CHARTE POUR QUINZE ANS

La charte donne les grandes orientations à quinze ans. Pour la rendre lisible et opérationnelle, elle sera traduite dans un programme qui détaillera les actions prioritaires à mener les trois premières années. Celui-ci sera renouvelé tout au long des quinze ans.

L'APPUI DES SCIENTIFIQUES

Le conseil scientifique se compose de 24 membres permanents des sciences de la vie et de la terre, des sciences humaines et sociales. Il éclaire le conseil d'administration, donne l'alerte sur les menaces du patrimoine et se prononce sur les travaux d'aménagement à autoriser dans le cœur du Parc.



programmes négociés avec le Parc, tout comme elle pourra aider à mobiliser le mécénat privé dans le cadre de projets mutualisés.

La charte génère-t-elle des contraintes pour les particuliers ?

Dans l'aire d'adhésion, la charte

La cartographie est un élément du projet de territoire qui a fait l'objet d'une importante concertation avec les partenaires et au sein de l'équipe du Parc.

ne modifie en rien les règles applicables au droit commun. On pourra donc toujours chasser, pêcher sur le territoire. Dans le cœur du Parc, la réglementation continue de s'appliquer à chacun, que la commune adhère ou non à la charte.

Le Parc donne-t-il un avis sur les permis de construire ?

Dans l'aire d'adhésion, les permis de construire sont délivrés par le maire, sans avis du Parc. Par contre, les documents ou les grands projets d'aménagement doivent recueillir son avis pour prévenir les impacts indirects sur le cœur et aider au maintien de la qualité de l'espace de l'aire d'adhésion. Dans le cœur, les travaux et constructions continuent à être soumis à l'autorisation du directeur ou du conseil d'administration du Parc. ■

L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET LE CALENDRIER DE LA CHARTE

Le projet de charte entame la dernière ligne droite avant la publication du décret et la délibération finale des communes. Elle aborde désormais la partie de débat avec le public.

- **FIN JUIN 2012**: consultation institutionnelle du projet de charte durant trois mois. Communes, Département, Région, chambres consulaires, associations locales (chasseurs, pêcheurs, propriétaires forestiers, protection de l'environnement, etc.) seront consultés.
- **SEPTEMBRE 2012**: un mois d'enquête publique pour informer le public et recueillir son avis. Tout habitant pourra présenter des remarques et propositions, soit par écrit sur un registre spécifique disponible dans chaque mairie, par courrier, email (charte@parcnational-vanoise.fr) ou encore oralement auprès d'un commissaire-enquêteur lors de permanences. Les dates de ces permanences seront communiquées ultérieurement dans la presse.
- **NOVEMBRE 2012**: examen des propositions de modifications par le conseil d'administration qui prend note des retours des diverses consultations.
- **DÉCEMBRE 2012 – 2^e TRIMESTRE 2013**: passage du dossier devant le CNPN (Conseil national de protection de la nature) et le CIPN (Comité interministériel des parcs nationaux), puis instruction par le conseil d'État avant publication du décret.
- **2^e TRIMESTRE 2013**: délibération des conseils municipaux qui ont quatre mois, à compter de la publication du décret, pour prendre leur décision d'adhésion ou non à la charte et son projet de territoire.

Guy
Chaumereuil

Administrateur
du Parc national de la Vanoise



Le Parc, bien commun

L'occasion est trop belle pour la laisser passer. À l'approche de son 50^e anniversaire, le parc national de la Vanoise saura-t-il saisir la chance qui lui est donnée d'intervenir avec pertinence, originalité, innovation, dans le débat que nous avons toutes et tous en tête, sur le type de société que nous voulons (re)bâtir, pour nous comme pour les futures générations ? La loi du 14 avril 2006 conduit aujourd'hui l'établissement, les collectivités, les élus et leurs populations, les acteurs socio-économiques et associatifs, à définir, en commun, à travers une nouvelle charte, un « projet de territoire » pour les quinze années à venir. Mais permettez-moi d'exprimer plus concrètement cet enjeu : depuis sa création, le parc national de la Vanoise a été un fabuleux outil de protection et de valorisation du patrimoine naturel. Il a largement contribué au maintien, voire à la relance des activités humaines – et particulièrement de l'agriculture de montagne –, ou encore à la renommée d'un territoire exceptionnel, connu aussi bien pour sa biodiversité que pour son offre touristique, hivernale notamment. Mais nous n'avons pas encore su véritablement faire un bien commun, une fierté et une richesse communes de ce succès. Les cinquante premières années du Parc n'ont pas effacé toutes les tensions, les incompréhensions, les caricatures aussi, entre les objectifs initialement jugés contradictoires de protection et de développement. Comme si, en un demi-siècle, nous n'étions pas parvenus à échapper totalement au petit jeu du bon et du méchant. Or, l'enjeu d'un parc national nous dépasse : à travers le débat qui nous anime, il s'agit de savoir si nous voulons une société de répartition comptable d'intérêts supposés divergents – idéologiques, économiques, environnementaux... – ou bien d'élan commun, de vraie solidarité, d'intelligence collective. Au-delà des stricts impératifs de protection et de développement, la gestion déléguée d'un parc national nous rappelle d'abord le droit des populations locales, dans leur diversité et leur complémentarité, à être les premiers acteurs de leur territoire. Et la fréquentation de ce parc par tous nous rappelle ensuite le droit des populations urbaines – particulièrement les jeunes générations – à accéder à la connaissance, à la culture et à ce dialogue avec la nature et avec l'autre dont la trop grande absence aujourd'hui peut, à tout moment, nous ramener vers les ténèbres. Ce double objectif, passionnant, ambitieux, humaniste, devrait à lui seul nous réunir. Et nous mettre en marche.

Le mont Cenis entre de bonnes mains

Vingt-et-un ans après sa création, le site protégé par l'arrêté préfectoral de protection de biotope du mont Cenis fait l'objet d'un plan de gestion.

Une démarche engagée pour mieux protéger ce bijou de biodiversité. Par Étienne Hurault

Les lacs Perrin avec, au premier plan, un peuplement de rubanier à feuilles étroites (APPB mont Cenis).

Depuis 1991, une partie du massif du mont Cenis jouit d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Il s'agit d'un espace naturel où est imposé, par le préfet, un règlement afin de préserver le milieu de vie d'espèces sauvages et protégées. Avec 6250 hectares, cet APPB est le plus grand de Savoie et le deuxième de France.

Ce statut en vaut la chandelle. Car le mont Cenis se distingue par de rares insectes et invertébrés et, surtout, plus de 700 espèces de plantes, dont une vingtaine ne pousse que sur le site, tout au moins dans l'ouest alpin (saponaire jaune, koelérie du mont Cenis, primevère du Piémont...). Un APPB bien mérité donc... tout comme l'est aujourd'hui son plan de gestion. Ce dernier vient d'être validé par le comité de gestion représentant les acteurs concernés dont le parc national de la Vanoise, gestionnaire du site, les communes de Bramans et Lanslebourg, sur lesquelles repose l'APPB, mais aussi RTE (Réseau de transport d'électricité) et EDF qui possèdent des infrastructures sur le site, les propriétaires terriens et les instances agricoles, touristiques, piscicoles... Il vise des actions principalement concentrées sur la flore (inventaires, compatibilité avec les pratiques agropastorales...) et sur une mission de sensibilisation (expositions, nouveaux panneaux de réglementation...). « Ce plan de gestion, facultatif, traduit une réelle volonté commune d'améliorer la préservation du massif, s'enthousiasme Thierry Delahaye, chargé de mission flore au Parc. Mais si son élaboration avait trouvé des financements – auprès de RTE, via des mesures compensatoires – ce n'est pas le cas de son application. C'est donc maintenant à chacun d'y mettre du sien ! » ■



© PNV - JOËL BLANCHERAN

LES INFOS

CIRQUE ET SAVEURS

Rencontre-goûter festive autour d'alpagistes et d'artistes de cirque en Maurienne (plateau du Petit mont Cenis, le 22 juillet) et en haute Tarentaise (plateau du Rey, le 26 juillet). Conçue par la fondation Facim, cette opération est le point d'orgue d'un programme de valorisation des alpages. www.fondation-facim.fr

CONCOURS PRAIRIES FLEURIES

La troisième édition du concours se tiendra dans les vallées de Bozel et des Belleville. Objectif : distinguer les agriculteurs qui maintiennent la richesse en fleurs des prairies naturelles tout en produisant un fourrage de qualité. Visite des parcelles par le jury en juin. www.parcnational-vanoise.fr

UN REFUGE EXEMPLAIRE

Le refuge-porte du Plan du lac, à Termignon, figure dans le recueil 2011-2012 des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité pour tous les publics, édité par le ministère de l'Écologie. L'aménagement, réalisé par le parc national de la Vanoise, est l'une des 14 réalisations lauréates parmi 220 dossiers déposés.

CHANTIER EN COURS

La première consultation, en avril, pour les travaux de reconstruction de la Maison du parc et du tourisme à Pralognan-la-Vanoise, a été infructueuse. Une nouvelle procédure a été lancée. Le démarrage des travaux est toujours prévu pour cet été 2012.

Sentier pour tous en forêt de l'Orgère

Maquettes, panneaux tactiles, bornes sonores, mobilier de confort... Le nouveau sentier d'interprétation de l'Orgère est aménagé pour les visiteurs en situation de handicap. Inauguration prévue en septembre.

Par Philippe Vouillon

L'Orgère est célèbre pour sa forêt multiséculaire et non exploitée de pins cembro et de mélèzes. Cette porte du parc national de la Vanoise sera bientôt connue aussi pour son sentier d'interprétation, aménagé pour les personnes en situation de handicap. Les travaux doivent s'achever dans l'été. Pour les déficients visuels, une maquette à lecture tactile permet la découverte des paysages du vallon. Des maquettes d'oiseaux à l'échelle 1, c'est-à-dire en taille réelle, sont aussi à leur disposition. Et trois bornes sonores diffusent des témoignages d'anciens habitants et des sons d'animaux sauvages. Pour les personnes en fauteuil, un parcours de plus d'un kilomètre est accessible sur l'ancienne piste EDF. Au total, la conception et la réalisation de cet aménagement s'élève à plus de 200 000 euros, financés par des aides de l'Europe et grâce au mécénat de la GMF dans le cadre du programme « La nature en partage ».

Mais le site se prêtera également à des sorties pédagogiques ou avec un accompagnateur en montagne. « Ce sentier à thème convient parfaitement aux visiteurs qui viennent ici pour une courte balade. Et les équipements destinés aux personnes handicapées nous permettent d'accueillir une nouvelle clientèle. Nous réfléchissons aujourd'hui à la mise en place d'un système de navette par bus pour éviter la saturation des voitures sur le parking d'arrivée », explique Gilles Margueron, maire de Villarodin-Bourget. Par ailleurs, le parc national de la Vanoise engage une démarche pour obtenir le label « Tourisme et handicap » pour le refuge-porte de l'Orgère. Navette, sentier et refuge adaptés : des projets innovants en perspective !

Des stations sonores sont mises à la disposition des déficients visuels, proposant des témoignages d'habitants et des sons d'animaux sauvages.

OISEAUX SOUS PROTECTION
ERDF Savoie, le parc national de la Vanoise, la Ligue pour la protection des oiseaux délégation Savoie et les parcs naturels régionaux des massifs des Bauges et de Chartreuse ont signé une convention de trois ans pour préserver les oiseaux des risques d'électrocution et de collision avec des câbles électriques. Un inventaire des zones les plus dangereuses va être réalisé et des systèmes de visualisation vont être mis en place sur les secteurs prioritaires.

TRAVAUX AU REFUGE DE L'ARPONT



© PNY-PATRICK FOLLET

Le Parc national de la Vanoise, maître d'ouvrage des travaux de restructuration-extension du refuge de l'Arpont, a étudié la faisabilité d'un transport par câble des matériaux afin de limiter le recours aux hélicoptères. Cette opération a malheureusement dû être abandonnée vu son coût prohibitif pour ce chantier très éloigné. Elle reste cependant à réexaminer pour d'autres projets de refuges plus adaptés.

NOUVEAUX CONTRATS EN REFUGE

Huit refuges appartenant au Parc ont été mis en concurrence pour un nouveau contrat d'affermage d'une durée de sept ans. Au final, sept gardiens ont été renouvelés. Au refuge de Fond des Fours (Val-d'Isère), un nouveau gardien, Jean-Thomas Ara, est arrivé. Deux refuges surveillés – Plaisance et La Martin – font désormais l'objet d'un premier contrat d'affermage précisant les prestations que le gardien peut offrir.



Le tétras-lyre, espèce sensible, pourra-t-il parader encore longtemps en Vanoise ? Tous les espoirs sont permis, grâce à une mesure visant à faire cohabiter le galliforme avec... des chèvres !



ALPAGE

Le tétras-lyre en bonne place

Pastoralisme et préservation d'espèces sensibles peuvent faire bon ménage. La preuve à Pralognan-la-Vanoise, où chèvres et tétras-lyres se partagent un alpage.

Par Étienne Hurault

Qu'est-ce qu'un milieu en mosaïque à l'étage subalpin – entre 1 800 et 2 400 mètres d'altitude environ ? C'est une lande semi-haute, ni trop sèche ni trop humide, parsemée çà et là d'îlots d'arbustes comme le rhododendron, le genévrier, les myrtilles ou encore l'aulne vert... Bref, un endroit rêvé pour le tétras-lyre ! Ce galliforme alpin, qui vit majoritairement au sol, y trouve en effet la sécurité – grâce aux caches qu'offrent ces bosquets de plantes ligneuses –, et une source de nourriture, *via* les nombreux insectes que recèlent ces pelouses, dont raffolent les jeunes...

UNE COHABITATION D'AVENIR ?

En Vanoise, ce milieu singulier est parfois utilisé comme alpage. Sur celui de Chapendu par exemple, à Pralognan-la-Vanoise, le tétras-lyre partage ces landes avec 120 chèvres. Sont-elles des « colocataires » gênantes, au point de dégrader cet habitat vital pour l'oiseau, aujourd'hui en régression dans toutes les Alpes ? C'est ce que souhaite éviter le parc national. D'où la contractualisation, en 2010, d'une mesure agroenvironnementale « gestion pastorale » sur cet alpage et la mise en place d'un plan de gestion approprié, en concertation avec

Sylvain Chevassu, son exploitant agricole. « Notre rôle est de favoriser toutes les pratiques pastorales cohérentes avec la conservation de l'espèce », rappelle Vincent Augé, chargé de mission Forêts et milieux naturels au Parc.

Pour ce faire, ce dernier a cartographié l'an dernier les secteurs favorables à la reproduction du tétras et ceux qui ne l'étaient pas. Ce diagnostic, utilisant une méthode élaborée par l'Observatoire des galliformes de montagne, a confirmé l'importance de l'alpage pour le tétras-lyre en dénombant 19 % d'habitats très favorables et 20 % potentiellement favorables. Également encourageant, « les chèvres mangent davantage les arbustes que la strate herbacée et ont ainsi tendance à maintenir ces milieux ouverts, voire à rouvrir des milieux auparavant fermés », se réjouit Vincent Augé. Conclusion, la gestion actuelle de l'alpage peut être maintenue, à deux ajustements près : surveiller le pâturage au nord – pour qu'il ne fasse pas trop régresser les landes – et modifier le parcours du troupeau au sud, afin d'ouvrir des surfaces supplémentaires. La mise en pratique débutera cet automne avec l'ouverture manuelle de quelques passages dans les aulnais très enfrichées, pour faire en sorte que les chèvres fréquentent de nouveaux secteurs. ■

À VOIR, À LIRE

par Philippe Vouillon

La Route du sel

Une marche, un photographe, un écrivain... Et, au final, un livre qui croise les regards de Pierre Witt et de France Harvois, arpenteurs et interprètes subtils de la vie de la Route du sel, itinéraire majeur de la Vanoise qui relie Pralognan à Termignon-la-Vanoise. Éditions Libel, 56 pages, 13€ Disponible sur <http://boutique.parcnational-vanoise.fr>

Des Gypaètes et des Hommes

Un voyage en plein ciel de 52 minutes avec l'oiseau mythique des Alpes, le gypaète barbu, près de vingt-cinq ans après le lancement du programme de réintroduction du gypaète dans l'arc alpin. DVD réalisé en collaboration avec le Parc, 18€, disponible sur <http://boutique.parcnational-vanoise.fr>

Les divinités de la montagne

Le cinéaste italien Paolo Volponi nous raconte une histoire d'hommes et de bouquetins qui débute au cœur du Parc national du Grand Paradis et se prolonge sur l'ensemble des Alpes. DVD en version française, bientôt disponible sur la boutique en ligne du Parc national de la Vanoise. Bientôt disponible sur <http://boutique.parcnational-vanoise.fr>

Invitation au rêve

Pour le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, cette exposition invite à une promenade dans les pas de l'écrivain, au travers de plus de 70 photographies originales des Bauges, de la Vanoise et de la Chartreuse. Du 3 juillet au 1^{er} septembre inclus, chapelle Vaugelas, à Chambéry. Du mardi au vendredi de 13h à 19h30 et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 19h.



© PN - NATHALIE TISSOT

Une station du télégraphe Chappe renaît de ses cendres

Moyen de communication entre Paris et Milan, la ligne du télégraphe Chappe empruntait jadis la vallée de la Maurienne. Une de ses stations-relais, qui surplombe Sollières-Sardières, revoit peu à peu le jour.

Par Étienne Hurault

Situé à 2000 mètres d'altitude dans le cœur du parc national de la Vanoise, le lieu-dit Mollard Fleury, à Sollières-Sardières, est le théâtre d'un drôle de chantier. Depuis 2007, les murs en pierre d'un bâtiment de 4,5 mètres sur 7,5 sont sortis de terre. La construction d'un nouveau refuge ? Non, la restauration d'une ancienne station du télégraphe aérien et optique Chappe. Il y a deux cents ans, à l'ère du « tout cheval », la nouvelle technologie de communication élaborée par le physicien Claude Chappe faisait fureur : un message mettait moins de 24 heures pour faire Paris-Milan, contre 5 jours en diligence ! Sa transmission était assurée par un réseau de stations-relais construites en hauteur, distantes de 10 kilomètres et munies d'un mât avec bras articulés.

Manipulés par un employé, ces derniers permettaient, en fonction de leur position, de coder des signaux à destination de la station voisine, qui les observait à la lunette et les reproduisait un à un pour la suivante. La station de Mollard Fleury a assuré la ligne Paris-Milan de 1807 à 1814, année de la reconquête de la Savoie par le royaume de Sardaigne. Grâce à l'Association d'histoire et d'archéologie de Sollières-Sardières (AHAPSS), ses ruines sortent de l'oubli il y a dix ans... Et grâce à de nombreux partenaires financiers, dont le Parc (à hauteur de 20%), la station renaît aujourd'hui de ses cendres. Après la maçonnerie en 2009, la charpente et le mécanisme en bois (mât, indicateurs, etc.) attendent leur tour. Ce dernier lot sera construit cet été à l'atelier Chardon, à Saint-Pierre-d'Entremont (en Chartreuse), testé, puis démonté pour être héliporté et installé au Mollard Fleury à la mi-septembre. Ce vestige retrouvera alors toute sa splendeur... et vaudra le détour, possible grâce aux trois sentiers pédestres thématiques rejoignant le site.



© ALAIN PENNICHOU

Lors de la Journée nationale de la télégraphie Chappe, le 14 juin 2009.

La fin du barrage du Plan des Nettes

EDF va procéder à la démolition du barrage du Plan des Nettes situé sur la commune de Termignon, en zone cœur du Parc national de la Vanoise. Toutes les précautions ont été prises pour que le chantier limite au maximum les impacts sur l'environnement. Destruction prévue à la fin de l'été. Par Philippe Vouillon

Le barrage du Plan des Nettes est un ouvrage expérimental réalisé en 1953 par EDF pour tester les terrains, en vue de la construction d'un réservoir de plus grande capacité. Ce dernier projet sera abandonné pour des raisons de mauvaise étanchéité des sols. Situé sur le torrent de la Leisse, sur la commune de Termignon, le barrage n'est pas utilisé et se dégrade au fil des années. EDF, qui en a la responsabilité, décide donc de le démolir. «EDF a pris contact avec le Parc très en amont dans son projet. Nous avons pu faire valoir nos prescriptions, concevoir ensemble le programme de démolition et s'assurer du faible impact sur l'environnement», explique Marie-Pierre Bazan, chargée de mission Paysage au Parc national de la Vanoise. L'établissement doit en effet délivrer une autorisation de travaux au cœur du Parc. Le conseil scientifique du Parc a émis un avis favorable mais à certaines conditions, notamment que la vidange de la retenue se fasse à un faible débit pour éviter qu'une eau chargée en limons ne cause des dommages à la faune aquatique en aval. D'autre part, une espèce végétale protégée, le silène de Suède, a été repérée à proximité du barrage et des mesures seront mises en œuvre pour éviter toute destruction. Les travaux devraient avoir lieu

entre le 15 août et le 31 octobre 2012 car la période de reproduction des mammifères et des oiseaux sera passée et le dérangement pour les promeneurs qui cheminent sur le GR®55 sera moindre. Le Parc effectuera un suivi photographique sur plusieurs années afin d'observer la revégétalisation de l'ancienne cuvette du barrage, le lent retour de la nature à l'emplacement d'un ouvrage obsolète.

INFOS + :

Situé à 2 h 30 de marche à partir du bout de la route goudronnée, le barrage du Plan des Nettes donne du fil à retordre aux ingénieurs EDF chargés de la démolition de l'ouvrage.



© PNV - NATALIE TISSOT

LES INFOS

TOURISME EN HAUSSE

Selon l'étude menée durant l'été 2011, la fréquentation du Parc national de la Vanoise est en hausse de 5% par rapport à 2006 (757 000 visites) et connaît un certain rajeunissement (+5% pour les 35-44 ans). La fréquentation pédestre est quant à elle en baisse de 5%. Preuve que les sites attirent aussi des visiteurs qui s'éloignent peu des parkings. La première motivation des visiteurs est d'ailleurs la détente. Contemplation, farniente, pique-nique, restauration dans les refuges-portes font aussi partie de l'offre touristique du Parc. 72% des visiteurs sont en séjour fixe sur ce territoire, ce qui permet d'ancrer la fréquentation du Parc dans l'économie touristique locale.

HISTOIRES D'EAU

«Les usages traditionnels de l'eau en Vanoise» est le sujet d'une étude conduite durant l'année 2012 par le Muséum national d'histoire naturelle, subventionnée par le conseil général de la Savoie, avec pour maître d'œuvre le parc national de la Vanoise. L'ethno-écologue Brian Meilleur a notamment pour mission de dresser l'inventaire des systèmes d'irrigation traditionnels, caractérisés par une complexité de canaux principaux et secondaires, dont le tracé suit les courbes de niveau. Aujourd'hui partout abandonnés, ces systèmes hydrauliques, qui ont fonctionné jusqu'en 1950, sont méconnus parce qu'ils n'ont jamais bénéficié d'un inventaire complet, ni d'une étude approfondie.

PERSONNEL DU PARC

Frantz Storck, ancien technicien de la réserve naturelle du Plan de Tuéda, devient chef de secteur à Pralognan-la-Vanoise pendant la congé formation de Thomas Corbet. Au secteur de Termignon, Ingrid Blanc a été recrutée comme secrétaire à mi-temps. Parmi les jeunes en service civique, Estelle Blébois et Mélanie Tournier assurent un suivi du bouquetin à Champagny-le-Haut et Antoine Petitpas réalise une prospection faune et flore en aire optimale d'adhésion (secteur de Bourg-Saint-Maurice). Saluons aussi l'arrivée de deux ouvriers saisonniers : David Ranieri en Maurienne et Fabien Rosat à Pralognan-la-Vanoise.

Daniel Buffard-Moret



© PASCAL TOURNARE

Apprécier la montagne, la découvrir avec plaisir, sans frustration, et ce malgré une surdité ? Pour Daniel Buffard-Moret, c'est possible, il l'a prouvé plus d'une fois ! Depuis, il partage sa passion avec sa femme et d'autres sourds ou malentendants.

Par Étienne Hurault

Un homme de défi

BIO

- 1958 :** naissance à Bourg-en-Bresse (01)
- 1972 :** entre à l'Institut national de jeunes sourds, à Cognin (73)
- 1981 :** s'installe à Bourg-Saint-Maurice et travaille à la Direction des remontées mécaniques des Arcs.
- 2002 :** à son compte en tant que maître d'œuvre en bâtiment et fonde l'association Les Montagnes du silence, membre du Club alpin français.
- 2004 :** dirige une expédition sur l'île de la Géorgie-du-Sud (Royaume-Uni).
- 2010 :** dirige une expédition sur l'archipel de Svalbard (Norvège).

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.lesmontagnesdusilence.org

Daniel Buffard-Moret a deux amours : sa femme, Françoise, et la montagne. Leur rencontre s'est faite à un tournant de sa vie : son arrivée à l'Institut national de jeunes sourds de Cognin (73). Né malentendant à Bourg-en-Bresse en 1958, Daniel n'intègre cette école qu'à 14 ans, sous l'impulsion de ses parents. «Jusqu'ici, je n'étais pas à l'aise avec les autres, confie Daniel. Grâce au monde des sourds, j'ai appris la langue des signes et j'ai retrouvé confiance en moi.» L'Institut lui offre ainsi une vie sociale, professionnelle – grâce à un CAP Dessin en bâtiment – et amoureuse. Il tombe en effet sous le charme de Françoise, également née sourde, avec qui il se mariera et aura deux enfants. Premier coup de foudre.

LE SECOND COUP DE Foudre

Au terme de ses études, des camarades de classe l'invitent à faire le tour du mont Blanc. «J'étais tellement accro que je me suis accordé une année sabbatique de randonnées et d'alpinisme.» Face à l'inquiétude de ses parents et de son médecin, Daniel prouve que c'est possible malgré son handicap et acquiert même une grande technicité. Il peut ainsi enfin apprécier pleinement la montagne, sa faune, sa flore... Ce qu'il fait découvrir à Françoise, pourtant montagnarde, et à ses amis sourds, émerveillés. Depuis Bourg-Saint-Maurice, où le couple s'installe en 1980, une idée fait son chemin :

monter une expédition-découverte en montagne avec des sourds totalement inexpérimentés, en y associant des entendants et des interprètes professionnels en langue des signes/français, dans le but de combattre la frustration de ne pas avoir accès à la montagne et l'illettrisme, un fléau chez les sourds. «Je dois beaucoup aux sourds, raconte Daniel. Je voulais donc les aider en leur rendant accessible l'univers de la montagne, sans "bricoler" avec la langue des signes.» En 2002, après des années à travailler dans des bureaux d'architectes ou à la Direction des remontées mécaniques des Arcs, il se met à son compte et fonde l'association Les Montagnes du silence. Après deux ans de préparatifs, il frappe un grand coup en réalisant, avec cinq autres sourds – dont Françoise, bien sûr ! –, une expédition de six semaines en Géorgie-du-Sud. Une première mondiale... et un succès ! Le couple renouvellera l'exploit en 2010, au Svalbard, en y associant, pour le compte de l'Éducation nationale, un projet éducatif pour les écoles bilingues d'enfants sourds. Face à la demande croissante, il propose depuis des stages pour adultes et jeunes d'une semaine sur le mont Blanc et en Vanoise. Fini les expéditions au bout du monde ? «Non ! On prépare la prochaine, prévue pour 2014 en Laponie suédoise, uniquement avec des artistes, cette fois.» Pour Daniel et Françoise, rien n'est impossible. ■

L'un des lacs de Verdet. Vue sur la Becca du Lac et le Bec de l'âne.



TARENTEAISE

© PNW - FRÉDÉRIC FINA

De vallon en vallon à Sainte-Foy

Un lac, un glacier et des hameaux d'alpage... le circuit du lac Noir mène à la découverte de deux vallons perchés de Sainte-Foy-Tarentaise : la Sassièrre et Mercuel. Une randonnée à quelques pas de l'Italie, entre alpages et ambiances minérales.

Par **Floriane Dupuis**

Balade avec vue. Voilà comment l'on pourrait résumer cet itinéraire. Dès les premiers pas sur la route goudronnée, on aperçoit, au loin, le mont Pourri, encore pris dans son manteau blanc. Après avoir franchi le pont de la Savonne, le sentier grimpe le long du torrent de la Louïe Blanche. Ensuite, à droite toute ! Il s'agit de rallier le vallon de la Sassièrre. Ce chemin rejoint plus haut la route menant jusqu'au plateau. Aux Mollettes, l'itinéraire se poursuit jusqu'au refuge du Ruitor. De là, le panorama prend toute son ampleur. Grand Assaly, Petit Assaly, Becca du Lac...

EN SAVOIR PLUS

Accès : de Sainte-Foy, monter au hameau de la Masure. Tourner à droite vers le Crot et poursuivre jusqu'au parking de Pierre-Giret.

Durée : 6 h

Point culminant : 2540 m

Dénivelé : 800 m

Circuit réservé aux bons marcheurs, possible dans les deux sens.

Ce parcours, intitulé « Circuit du lac Noir (Montségi) - n°19 », fait partie des fiches détaillées des *Randonnées autour de Sainte-Foy*, d'Henri Emprin. Livret en vente à l'office de tourisme de Sainte-Foy (7 €).

Les arêtes frontières avec l'Italie imposent leur prestance minérale. La vue imprenable sur le glacier de l'Invernet permet de retracer une partie de l'histoire de ce glacier, moraines latérales et frontales à l'appui. Un peu plus haut, le torrent franchi, le hameau de la Sassièrre et ses nombreux chalets d'alpage en ruine témoignent de l'intense activité pastorale qui y régnait autrefois.

Henri Emprin, ancien guide de haute montagne, se souvient de cette époque : « J'ai été berger en 1942 ! Jusque dans les années 1950, les habitants des hautes vallées de Sainte-Foy pratiquaient la remue. Ils passaient l'hiver, de la Toussaint au 15 avril, au Miroir ou à la Masure, ensuite ils partaient pour les "montagnettes", autour de 1500 mètres d'altitude. Fin juin, les troupeaux prenaient possession des alpages de haute altitude, à la Sassièrre comme à la Motte, dans le vallon de Mercuel. Bien souvent, seules les femmes, les grands-parents et les enfants de moins de douze ans montaient. Les autres restaient dans la vallée faire les foin. Les troupeaux étaient mixtes. À la Motte, par exemple, il y avait une vingtaine de vaches laitières, quatre-vingts génisses, et une cinquantaine de chèvres et de moutons. »

Aujourd'hui, autour du refuge de Ruitor paissent des génisses, tandis qu'à la Motte, il s'agit d'un troupeau de vaches laitières.

UN LAC PAS SI NOIR...

Arnica, gentiane, trèfles des Alpes et silènes des glaciers égayent les alpages de leurs couleurs vives. Les coups d'ailes furtifs du traquet motteux ou du pipit spioncelle ponctuent la traversée du plateau qui mène au col de Montségi. Ça et là, on entend les trilles cristallines de l'alouette des champs, mais il faudra plus de chance pour surprendre l'envol bruyant d'une perdrix bartavelle ou d'un lagopède alpin.

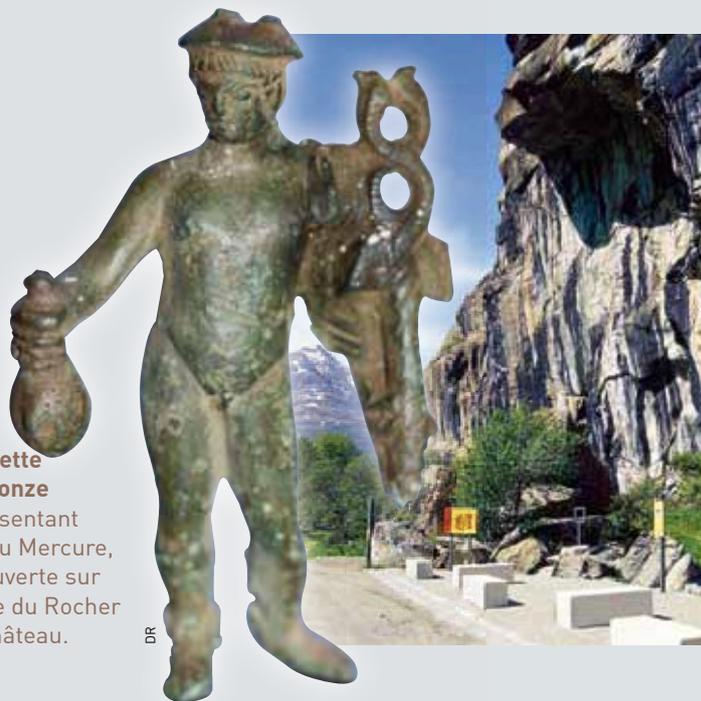
Au col, on bascule dans le vallon de Mercuel, baptisé ainsi en hommage à Mercure, le dieu des voyages. L'ambiance minérale du lac Noir laisse place plus bas au vert des alpages (du lac, suivre le sentier balisé en rouge, puis à gauche à la bifurcation). Du hameau de la Motte où se situe le refuge de l'Archeboc, la route pastorale descend doucement dans le vallon. Au hameau des Côtes, un chemin ramène jusqu'à la Savonne. Conclusion forestière d'une randonnée variée en paysages où chamois et bouquetins peuvent être au rendez-vous. Ouvrez l'œil ! ■

MAURIENNE

Mercure à Bessans

Un archéologue en balade n'est pas à l'abri d'une belle découverte. René Chemin en a fait l'expérience au printemps dernier. « J'étais parti en promenade de prospection après la fonte des neiges au Rocher du Château à Bessans, un site d'une beauté sauvage, fameux pour ses peintures rupestres de cerfs. Je voulais vérifier la présence d'un rempart et de poterie ollaire. » Rempart et tessons sont bien au rendez-vous mais « la trouvaille la plus spectaculaire est celle d'une statuette d'époque romaine, mise au jour par l'érosion et la fonte des neiges au sommet du Rocher du Château. » Datée du I^{er} ou II^e siècle, cette statuette en bronze d'une dizaine de centimètres de hauteur représente le dieu Mercure. Dieu du commerce, des médécins, des voleurs et des voyageurs, le messager des dieux occupait une place de premier plan dans le panthéon des Allobroges. « Les vestiges de son culte jalonnent les grandes voies de passage », explique René Chemin. Pas étonnant donc d'en avoir trouvé sur la route menant vers l'Italie. Cette statuette est actuellement exposée au musée de Saint-Jean-de-Maurienne.

■ FD



Statuette en bronze représentant le dieu Mercure, découverte sur le site du Rocher du Château.

© PNV - DAMIEN HEMERY

ZOOM ESPÈCE

Le petit peuple des bouses

Petits, mais indispensables ! Sans eux, les alpages seraient envahis par les bouses... Vers de terre, mouches, bactéries, champignons et surtout bousiers jouent un rôle primordial d'éboueurs naturels.

• **Montagnes de crottes**

Une vache rejette, en moyenne, 12 bouses par jour. On peut s'amuser à calculer combien cela représente pour un troupeau entier... Les organismes décomposeurs, chargés de dégrader ces déjections, ont donc de quoi faire. Car aux bouses s'ajoutent les crottes de moutons, de chèvres, de bouquetins, de chamois et de tous les autres animaux sauvages.

• **Vous avez dit coprophage ?**

On appelle ainsi les animaux qui se nourrissent de déjections animales et vivent dans ces

excréments. Chez les insectes, une famille de coléoptères s'est spécialisée dans ce domaine : les bousiers. Comme leur nom l'indique, ils apprécient particulièrement... les bouses ! En Vanoise, il existe une vingtaine d'espèces différentes de coléoptères coprophages.

• **Bouse habitée**

Comment repérer à coup sûr la présence de bousiers ? La bouse est percée d'une multitude de trous.

• **Chacun sa technique**

Parmi les bousiers, certains vivent et se reproduisent dans

les excréments. On les surnomme les résidents. Les fouisseurs, eux, creusent des galeries dans le sol où ils enfouissent une partie des déjections dont ils se nourrissent. Quant aux rouleurs, ils forment des boules d'excréments qu'ils font rouler avec leurs pattes avant de les enterrer un peu plus loin.

• **Travail d'équipe**

Les mouches arrivent en premier sur les lieux, puis les bousiers. Quelques semaines plus tard, c'est au tour des champignons et des bactéries d'agir, tandis

que les vers de terre et les autres organismes du sol incorporent la matière organique. En quelques mois, ni vu, ni connu, la bouse a disparu ! Sinon, elle mettrait trois à quatre ans à se dégrader.

• **Le beau rôle**

En dégradant les bouses, les bousiers participent à l'aération et à la fertilisation des alpages. Grâce à eux, la matière organique est intégrée dans le sol et sert d'engrais naturel. Ils font également partie de la chaîne alimentaire et servent de nourriture à certains oiseaux et chauves-souris.

© JOLIE MEHEE

TOPONYMIE

LES COCHES

Cette appellation, qui se rencontre fréquemment en Savoie, en Dauphiné et dans le Valais, est dérivée du mot « coche » au sens d'entaille. Il qualifie une dépression dans un terrain, un passage ou un col. En Vanoise, on trouve notamment le lieu-dit les Coches à Bellentre et un diminutif, les Cochettes, à Bessans.

MOLLARD

Il s'agit probablement d'un dérivé du latin moles, qui signifie « gros monticule » ou « élévation de terrain ». De nombreux hameaux situés sur un mamelon ou sur un petit plateau portent ce nom, par exemple à Bramans et Bourg-Saint-Maurice. On peut citer le Grand Mollard à Bessans, le Mollard-de-l'Église à Termignon, le Mollard-du-Los à Bramans (los signifiant « lac » en latin) ou encore le Mollard-Saint-Claude à Sollières, un ancien hameau dont il ne reste que la chapelle. Autre lieu-dit de Sollières, le Mémollard veut dire « mauvais mollard ».

EN SAVOIR PLUS

Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie d'Adolphe Gros, éditions La Fontaine de Siloé, 1994.



© PNV - © DENIS BASSARGETTE

Danses folkloriques à la Fête de la montagne, à Lanslevillard, en costumes traditionnels savoyards.

Costumes de fête en scène

Rubans, galons, étoffes nobles, châles à franges et tabliers : les costumes traditionnels savoyards rivalisent de détails et de motifs brodés. Dans les villages, on peut encore les admirer à l'occasion des grandes fêtes.

Par Floriane Dupuis

Couleurs simples et tissus grossiers la semaine, étoffes chatoyantes et plus fines les dimanches et jours de fête : autrefois, le costume traditionnel se déclinait différemment au gré du calendrier. Ses principales composantes – tablier, jupe, châle et coiffe chez les dames – répondaient à des codes bien précis. Couleurs et assemblages des motifs permettaient d'afficher son âge, son statut social et sa situation familiale. Cœurs et croix suspendus à un ruban de velours, boucles d'oreilles, broches, sautoirs : les jours de fête, on arborait également ses bijoux, souvent transmis de génération en génération.

MILLE ET UNE VARIANTES

D'une vallée à l'autre, parfois même d'un village à l'autre, on observe des variantes. En Tarentaise, par exemple, on portait de grandes jupes plissées, tandis qu'en Maurienne, les jupes étaient plates à l'avant et froncées à l'arrière. Autre spécificité, les coiffes. La fameuse frontière, baptisée ainsi car elle enserre le front, était portée seulement en moyenne Tarentaise, d'Aime à Sainte-Foy, et non dans toute la Savoie, comme on a pu le penser par la suite. À Bessans, on arborait d'autres coiffes spécifiques, l'eskeuffia en dentelle blanche et la bératta, en soie brochée rouge ou noire. La légende veut qu'elle ait été rapportée de Turin par trois Bessanaises.

Quant au costume traditionnel masculin, il était composé de culottes anciennes appelées braies ou brayées, qui s'arrêtaient au genou comme les pantalons de marin, les jambes étant recouvertes de bas. En hiver, des guêtres couvraient bas et souliers pour se protéger de la neige notamment. En haut, une veste longue, la jaquette, ornée de boutons de cuivre ou laiton, recouvrait le gilet, la pièce ornementale de l'habillement masculin. Taillés dans une toile dite « indienne », les gilets étaient de couleur vive (rouge, vert, écossais...) et agrémentés de deux rangées de boutons. Particularité à Bramans et Bessans, les costumes de sapeurs offerts par Napoléon avec leurs bonnets en poils de chien et leurs tabliers de cuir blanc sont toujours portés à l'occasion des grandes fêtes. ■

EN SAVOIR PLUS...

• *La revue Bessans, jadis et aujourd'hui*

a consacré un numéro entier (n°66 - hiver 2011-2012) à cette thématique :

Le costume bessanais.

Son histoire, son actualité, ses secrets.

• « *Vêtements et costumes dans la Savoie traditionnelle* », dans la revue de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, L'Histoire en Savoie, 1991.